

Objet : RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) à Chambéry

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoiz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 086-24

objet **RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD 10), à l'exclusion des prestations relevant des compétences du Département de la Savoie, sur la commune de Chambéry.

Le projet prévoit :

- la mise en accessibilité de l'arrêt "Pagnon" et des cheminements piétons,
- la finalisation de la liaison cyclable sur l'avenue des Landiers,
- la reprise des équipements d'éclairage public,
- la reprise des équipements de collecte des eaux pluviales,
- la reprise du tapis en enrobé de la chaussée pour le compte du Département.

La consultation des entreprises a pour objet d'attribuer des marchés subséquents aux accords-cadres C2009 (lot 1 : VRD) et C2010 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface), à procédure adaptée pour réaliser l'ensemble des travaux. La date de remise des offres était fixée au 16 avril 2024.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 2 mai 2024 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD) : groupement d'entreprises Eiffage route / Gauthey / Delta TP pour un montant estimé de 284 252,78 € HT,
- lot 2 (enrobés) : groupement d'entreprises Eiffage route / Gauthey / Delta TP pour un montant estimé de 191 541,56 € HT.

Pour ces travaux, il est proposé par ailleurs de solliciter le Département de la Savoie pour une participation financière à hauteur de 100 % de la réfection du tapis de chaussée situé sur l'emprise de la route départementale en coordination avec l'opération d'aménagement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT, et les demandes de subventions,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché relatif aux travaux pour l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) à Chambéry comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : sollicite le Département pour une subvention au titre de la réfection du tapis sur l'avenue des Landiers (RD 10),

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **086-24**

Objet de l'acte :	RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) à Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	cctp

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31531H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31531H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024